

PARTICIPEZ À LA 2^E FÊTE DU LAIT BIO

En 2021, Bio Nouvelle-Aquitaine a rejoint pour la 1^{ère} fois la Fête du Lait Bio, événement national créé en 2005 par la FRAB Bretagne, pour mettre en avant les filières laitières bio et locales en France au travers de petits déjeuners bio. Pour 2022, la Fête du lait bio se tiendra le dimanche 12 juin. Nous sommes à la recherche d'une dizaine de fermes bio qui souhaitent organiser un petit déjeuner bio.

Si vous êtes intéressé, contacter votre GAB ou
 Cécile GRAVIER • T 06 46 65 26 62
c.gravier33@bionouvelleaquitaine.com

LES FICHES RÈGLEMENTATION BIO 2022 VONT PARAÎTRE !

Le règlement européen évolue mais son architecture induit une longue période de réalisation des fiches de synthèse. En effet, si le texte-cadre a été promulgué il y a plus de 3 ans, les textes d'application continuent de paraître au compte-gouttes... Néanmoins, le travail de synthèse réglementaire, entrepris conjointement par les réseaux Bio Nouvelle-Aquitaine et Chambres d'agriculture néo-aquitaines, touche à sa fin. Avec la parution du guide de lecture fin 2021, nous pourrions actualiser les fiches et les diffuser auprès des agriculteurs bio et des porteurs de projet.

Vous trouverez sur notre site :

-  Le calendrier de nos actions collectives au cours desquelles la réglementation est aussi évoquée www.bionouvelleaquitaine.com/agenda-rencontre/
-  Les notes d'information précédentes sur la réglementation bio www.bionouvelleaquitaine.com/reglementation-bio/

LA RÉALITÉ D'HVE

Alors que la nouvelle PAC devrait être une opportunité à plusieurs milliards d'euros de réorienter les soutiens agricoles pour les aligner selon les objectifs de protection de l'environnement, du climat, de la biodiversité, de l'eau... le Gouvernement fait de HVE (Haute Valeur Environnementale) un critère d'éligibilité à l'éco-régime au même titre que l'AB ... Alors même que HVE est vivement critiquée par de nombreuses études sur ses bénéfices environnementaux. Paradoxal ! Bio Nouvelle-Aquitaine revendique que HVE n'est que greenwashing. L'Office Français de la Biodiversité, établissement public, estime d'ailleurs « que cette certification ne devrait pouvoir être prise en compte dans le cadre des politiques publiques environnementales, ou en tant qu'argument de commercialisation sans tromperie du consommateur qu'à la condition d'une révision profonde d'éligibilité ». C'est pourquoi Bio Nouvelle-Aquitaine soutient les initiatives qui alertent sur une communication trompeuse de HVE.

-  www.bionouvelleaquitaine.com/actualites-bio/pour-une-reelle-transformation-agroecologique-pas-de-temps-et-dargent-public-a-perdre/



PAC 2023-2027 : LA MESSE EST QUASIMENT DITE !

Cette future PAC est encore loin des attentes des producteurs bio malgré la forte mobilisation du réseau FNAB, les FRAB et les GAB pour défendre le développement de la bio en 2021. Mais le compte n'y est toujours pas ! Il nous reste quelques maigres espoirs de voir une révision de ce PSN (Plan Stratégique National) par la commission Européenne. Au-delà du combat sur le relèvement du Crédit d'impôt (voir plus ci-contre), la FNAB continue son lobbying syndical avec les ONG partenaires sur la révision du PSN et la défense de l'éco-régime.

En Région, Bio Nouvelle-Aquitaine et son réseau des GAB ne ménagent pas leurs efforts pour la défense de la Bio. Avec nos partenaires du réseau des agricultures durables, nous avons fait de véritables propositions pour la déclinaison régionale du PSN. La Région Nouvelle-Aquitaine a donc pris un engagement politique fort sur l'Installation et la Transmission en agriculture avec la mise en place d'une DGIT (Dotation Globale à l'Installation et à la Transmission) avec seulement 2 modulations : 1 bio et 1 hors cadre familial que nous appelons de nos vœux (aucune valorisation de la labellisation HVE ne sera possible). De plus, pour le volet reprise, elle a aussi décidé de supprimer le critère d'âge qui ne sera plus réservé exclusivement aux moins de 40 ans. Les Nouveaux Installés (NI) pourront donc avoir un soutien financier. C'est aussi une demande que nous avions portée.

Pour finir, nous travaillons actuellement avec les services de la Région sur la problématique des mesures forfaitaires qui seront ouvertes dans la future PAC afin de bien faire entendre la voix des bio.

POUR ADHÉRER À AGROBIO 87

Vous devez remplir le formulaire au verso et régler votre cotisation

MODE DE PAIEMENT

- Paiement en ligne sur : <https://urlpetite.fr/adhesion872022>
- espèces
- par chèque à l'ordre d'Agrobio 87 n°

et à retourner à Agrobio 87, SAFRAN 2 avenue Georges Guingouin CS 80912 Panazol 87017 Limoges cedex1

Bon pour adhésion

Fait à _____ le _____ Signature _____

Les informations recueillies dans ce bulletin sont nécessaires à l'enregistrement de l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique, seront utilisées à des fins statistiques et pour envoyer des informations au réseau Bio Nouvelle-Aquitaine. En remplissant ce bulletin, vous donnez votre accord pour le traitement et l'utilisation de vos données dans ces conditions. Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à vos informations en nous contactant. j'accepte de recevoir des messages par SMS (agenda, rappel d'inscription aux formations,...). Possibilité de se désinscrire à tout moment.

PROLONGATION DU CRÉDIT D'IMPÔT JUSQU'EN 2025



L'Assemblée Nationale a adopté 2 amendements au Projet de Loi de Finances pour 2022 pour prolonger et augmenter le crédit d'impôt pour l'agriculture biologique ce 12 novembre. Ils prorogent le crédit d'impôt jusqu'en 2025 et portent son montant de 3 500 à 4 500 €, par an et par bénéficiaire, à compter du 1^{er} janvier 2023. Par un travail de terrain important, la FNAB a inspiré ces amendements et l'ensemble du réseau bio s'est mobilisé ces dernières semaines auprès des parlementaires pour défendre son relèvement à 5 000 €. En attente donc de la validation définitive par le Parlement !

« Avec la disparition de l'aide au maintien décidée par le Gouvernement pour la prochaine politique agricole commune, le crédit d'impôt est le dernier outil financier qui permet de reconnaître la valeur environnementale, sanitaire et sociale de la bio. Le Gouvernement nous envoie le premier voyant vert depuis des mois », se félicite Philippe Camburet, président de la Fnab.

ACTUALISATION DES FICHES RÈGLEMENTATION

Depuis 2014, la FNAB met à disposition de son réseau et de ses partenaires des fiches pédagogiques rendant la réglementation bio accessible à toutes et tous.

 Tout sur : www.produirebio.fr

Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen, ces fiches ont été révisées et adaptées aux nouvelles exigences. La FNAB propose une approche claire et pédagogique des textes au travers des fiches thématiques téléchargeables.

 Elles sont à retrouver [ICI](#)

LABEL FNAB

La certification à la ferme en circuits courts bientôt possible dès 2022 !



Le 14 octobre 2020 la FNAB organisait une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) sur le déploiement du label BFE (Bio Français Équitable). L'AGE avait alors validé sa généralisation à la condition que ce label devienne accessible aux producteurs en circuits courts. Ainsi, le label FNAB a 2 branches : une branche équitable (BFE) qui ne concerne que les filières longues (groupement de producteurs - transformateurs - distributeurs) et une branche « Label Fnab », hors commerce équitable, pour certifier directement des fermes bio en circuits courts qui sera doté d'un logo propre (en cours de dépôt à l'INPI). Sa déclinaison régionale sera possible comme par exemple « Label FNAB Nouvelle-Aquitaine ». Cette labellisation est, pour l'instant, composée de 2 briques : une brique sociale (juste rémunération du producteur par la méthode des prix de revient entre autres) et une brique biodiversité dès 2022. Les 1^{ères} labellisations des fermes devraient intervenir à partir du 2nd semestre 2022. Par la suite, de nouvelles briques s'ajouteront (gestion de l'eau, fertilisation...).

Envie d'en savoir plus ? Rapprochez-vous de votre GAB pour être orientés au mieux.



AGRIBIOLIEN : LE RÉFLEXE POUR VOS PETITES ANNONCES BIO

La plateforme a été créée par la FNAB pour favoriser les échanges entre producteurs bio. Elle rassemble une large gamme d'annonces bio : fourrages, grains, services, matériels... Un système de filtres permet de cibler les recherches par catégories, de localiser les résultats sur une carte et d'entrer en relation directement avec l'annonceur. Agribiolien est gratuit et ouvert à tous, mais certaines fonctionnalités sont réservées aux adhérents du réseau FNAB.

 Créez votre compte sur : www.agribiolien.fr

DÉCEMBRE 2021

LETTRE D'INFORMATION D'AGROBIO 87 ET DU RÉSEAU BIO NOUVELLE-AQUITAINE



• AGROBIO 87 •

QUAND UN GIEE REMONTE AUX SOURCES

Le 6 octobre dernier, les membres du GIEE sols vivants des feuillardiens de Haute Vienne sont allés visiter le GAEC URSULE en Vendée dans le but de voir d'autres systèmes laitiers qui pratiquent également la culture du maïs sans labour.

Après une conversion en bio en 1996, le GAEC se forme en 2009 et est composé de Marie ORINAUD, son mari Sébastien SCHWAB et Sylvain VERGNAUD. Une centaine de vaches laitières en système herbager et 260 ha de SAU dont 140 en cultures de ventes diverses. Pour ces jeunes producteurs-agronomes, la question du travail du sol est vitale.

Les assolements, rotations et ITK sont soigneusement mis en place en tenant compte du postulat de départ qui est le maintien de la fertilité et de la structure des sols. Pour ce faire, le choix des outils et de la fenêtre d'intervention sont toujours méticuleusement établis. Pas de labour en profondeur mais du compostage de surface des chaumes et autre résidus de cultures ainsi que des préparations de semis seulement par travail du sol superficiel.

Les 140 ha de cultures de ventes ou de transformation offrent un panel impressionnant de biodiversité végétale : 30ha de légumineuses, 20 ha de colza et tournesol, 30 ha de blé, le sarrasin, le petit épeautre, les orges de printemps et féveroles occupent le reste de l'assolement.

Une surface de 120ha est consacrée à la production laitière soit : 80 ha de prairie naturelle, 15 ha de maïs-ensilage, et 25 ha de prairie temporaire. Cet atelier permet de valoriser de moins bons terrains, et assure surtout l'équilibre du système de cultures de vente. L'apport de matières organiques de haute valeur (méthanisation à froid des fumiers en sous-traitance) permet le maintien de bons niveaux de rendements en assurant la pérennité du capital-sol des deux ateliers présents.

Bien que les conditions agronomiques et climatiques soient très différentes entre la Haute-Vienne et la Vendée, de nombreuses pistes techniques ont été exposées par Sébastien sur le sujet des itinéraires techniques du maïs.



 Fabrice ROCHE • T 06 70 45 35 51
f.roche19-87@bionouvelleaquitaine.com

DANS CE NUMÉRO

ACTU BIO EN HAUTE-VIENNE

- BIOSÉCURITÉ PORCINE
- SCIC CEINTURE VERTE
- RETOUR SUR LA 1^{ÈRE} JOURNÉE DU MOIS DE LA BIO EN HAUTE-VIENNE
- LANCEMENT DU GUIDE BIO CORRÈZE & HAUTE-VIENNE

ACTU BIO EN NOUVELLE-AQUITAINE

- PARTICIPEZ À LA 2^E FÊTE DU LAIT BIO
- LES FICHES RÈGLEMENTATION BIO 2022 VONT PARAÎTRE !
- LA RÉALITÉ D'HVE
- PAC 2023-2027 : LA MESSE EST QUASIMENT DITE !

ACTU BIO EN FRANCE

- PROLONGATION DU CRÉDIT D'IMPÔT JUSQU'EN 2025
- ACTUALISATION FICHES RÈGLEMENTATION
- LABEL FNAB
- AGRIBIOLIEN : LE RÉFLEXE POUR VOS PETITES ANNONCES BIO

AGENDA

Journée Technique et réglementaire « La biosécurité en porc de plein air et bâtiment »

Mardi 21 décembre - A 14h chez Julien MIERMON, lieu-dit : Le Cher à Sarran 19800. Participation de Roxane ROSSEL vétérinaire de l'ASPNA (Association Sanitaire porcine Nouvelle Aquitaine).
Fabrice ROCHE - 06 70 45 35 51

Formation « transformer mes fruits »

Mardi 18 janvier 2022 et mercredi 19 janvier 2022 - Au Safran, 2 Avenue Guingouin 87350 PANAZOL
www.bionouvelleaquitaine.com/formations/transformer-mes-fruit/

Formation « connaître les plantes des émonctoires et notion de drainage »

26, 27 et 28 janvier 2022 - Au Safran, 2 Avenue Guingouin 87350 PANAZOL
www.bionouvelleaquitaine.com/formations/connaître-les-plantes-des-emonctoires-et-notion-de-drainage/

BIOSÉCURITÉ PORCINE

Une rencontre technique organisée par agrobio87 a rencontré un grand succès le 21 octobre dernier. Une quinzaine d'éleveurs préoccupés par la mise en place des normes de biosécurité en porc de plein air ont répondu présent à une après-midi technique, réglementaire et sanitaire sur l'élevage du GAEC des causses de Cesserou situé à st Pierre de Cole en Dordogne.

La présence de Roxane Rosselle, vétérinaire à l'ASPNA (Association Sanitaire porcine Nouvelle Aquitaine) a permis à plusieurs de mieux appréhender le début des travaux et donc des investissements parfois conséquents en particulier pour les clôtures. Afin de bien faire visualiser la démarche sur la ferme hôte, Roxane est intervenue en utilisant l'audit Pig connect et chaque étape fut commenté et critiqué en particulier pour certaines règles interdisant par exemple

l'entretien des zones d'élevages enherbées par des petits ruminants.

Ainsi il a été permis de voir que les règles de biosécurité sont en grande partie mises en place chez Mael Gallard. Il lui faudra cependant tenir le registre des entrées sur l'élevage, barder son bâtiment de stockage de paille, rehausser son portail d'entrée et le rendre vraiment étanche.

Pour plus d'informations sur la biosécurité au GAEC de Cesserou vous pouvez consulter le Profilbio de juin 2021 disponible sur le site de la chambre d'agriculture de la Nouvelle-Aquitaine.

Une seconde rencontre est prévue le mardi 21 décembre en Creuse. Voir l'agenda.

 Fabrice ROCHE • T 06 70 45 35 51
f.roche19-87@bionouvelleaquitaine.com

SCIC CEINTURE VERTE

Depuis début 2021, Limoges Métropole porte un ambitieux projet de (re)création d'une «Ceinture verte» maraîchère. Il doit favoriser l'installation d'un nombre important de maraîchers diversifiés. En lien avec l'ADEAR et Terre de liens, Agrobio 87 a participé à plusieurs échanges directs avec la collectivité, afin de s'assurer de l'adéquation de la démarche avec les intérêts des agriculteurs bio actuels et futurs. Même si certains sujets de discussion restent en suspens, nous avons choisi d'intégrer en tant que «partenaires» la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) «Ceinture verte Terroir de Limoges» créée le 30 septembre dernier. Ce choix nous permettra d'apporter l'accompagnement nécessaire aux agriculteurs installés par cette voie. Via les instances décisionnelles de la SCIC et une participation à des groupes de travail techniques, nous serons également force de proposition pour continuer à faire évoluer les points qui le nécessiteraient, dans le sens de la réussite et de la pérennité des installations accompagnées.

La restauration collective scolaire est un débouché que vous aimeriez développer ? Vous rencontrez des difficultés pour commercialiser vos productions auprès des écoles, collèges et autres établissements scolaires ?

 Venez exprimer vos envies, avis et témoignages : <https://framaforms.org/des-produits-bio-et-locaux-pour-les-eleves-de-haute-vienne-1632761424>



LANCEMENT DU GUIDE BIO CORRÈZE & HAUTE-VIENNE

Le lancement du guide bio Corrèze & Haute-Vienne 2021/2022 approche !

Le guide répertoire l'ensemble des producteurs bio en vente directe qui le souhaitent, ainsi que les autres opérateurs bio des deux départements. Il est édité à 5000 exemplaires pour chaque département et très largement diffusé auprès des consommateurs (qui l'apprécient fortement !).

L'inscription au guide bio est gratuite pour les adhérents d'Agrobio 19 ou d'Agrobio 87. Ne ratez pas une occasion de communiquer sur vos productions et vos lieux de commercialisation, et rapprochez-vous des conseillères projet pour en savoir plus :

 Marie LHERMITTE • T 07 85 93 03 83
m.lhermitte87@bionouvelleaquitaine.com

 Marie ALVERGNAS • T 06 41 34 75 05
m.alvergnas19@bionouvelleaquitaine.com

RETOUR SUR LA 1^{ÈRE} JOURNÉE DU MOIS DE LA BIO EN HAUTE-VIENNE

L'exemple d'une conversion en agriculture biologique réussie en vaches laitières avec vente directe et circuit court des produits laitiers transformés et vente de lait bio avec Biolait.

C'était le lancement du mois de la bio en Haute-Vienne chez Philippe et Gaëlle Boissou le 8 novembre après-midi, sous le soleil, les agriculteurs sont venus se rencontrer et échanger sur les clés de la réussite de cette exploitation.

 Pour en savoir plus, une fiche Ferme de démo est disponible sur ce lien : www.bionouvelleaquitaine.com/wp-content/uploads/2020/04/87-FERME-DEMO-EARL-BOISSOU.pdf



UN RÉSEAU EN ACTIONS POUR PORTER VOTRE VOIX

National



Région



BIO NOUVELLE-AQUITAINE
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

Département



AGROBIO 87

DÉFENSE DES AIDES ET DE L'AGRICULTURE BIO

DÉFENSE DES AIDES BIO

DANS LA FUTURE PAC : par son travail (campagnes *La Bio Pour Tous* puis *La Bio à Poil*) la FNAB a réussi à préserver une enveloppe « Conversion bio » renforcée et l'accès pour l'AB à l'éco-régime de façon automatique. Par contre, le montant et la différenciation avec d'autres labels (HVE) n'ont pas été pris en compte.

EN RÉGION : Bio Nouvelle-Aquitaine a relayé les campagnes et pétitions nationales. Nous nous sommes associés et avons contribué aux échanges pour la déclinaison régionale du PSN au sein du CRIT, Corab en particulier. On a défendu la modulation et la mise en place d'une DGIT (Dotation Globale à l'Installation et à la Transmission) avec 2 modulations : 1 bio et 1 hors cadre familial. En matière de reprise, suppression du critère d'âge.

EN HAUTE-VIENNE : Manifestations contre la réforme de la PAC suite aux annonces : «La bio à poil», et «la Bio pour tous».

PROLONGATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

AU NATIONAL : La FNAB a agi pour obtenir les amendements concernant le **crédit d'impôt** qui doit être renouvelé jusqu'en 2025 avec un plafond augmenté à 4 500 euros.

DÉFENSE DE LA BIO

AU NATIONAL, EN RÉGION, EN HAUTE-VIENNE : face aux diverses attaques, la FNAB a défendu ardemment le modèle agricole et ses débouchés tout en faisant état des démarches et projets en cours.

EN RÉGION, EN HAUTE-VIENNE : lors des élections régionales et départementales nous avons interpellé les candidats pour une prise en compte de la bio dans leur programme.

MOBILISATION POUR UNE BIO PLUS EXIGEANTE

TRAVAIL DES FEMMES

AU NATIONAL : la FNAB se mobilise pour la promotion et l'amélioration du travail des femmes en AB.

ALIMENTATION DURABLE ET LOCALE

EN RÉGION : Bio Nouvelle-Aquitaine a signé le Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine. Cette signature marque l'acte II de la feuille de route pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine.

LOI EGALIM

AU NATIONAL : la FNAB, dans le cadre d'un collectif, a dénoncé un arrêté du Ministère autorisant la volaille industrielle à entrer dans les 50% d'alimentation durable de la restauration collective.

LA FNAB ACTEUR DE L'AFFAIRE DU SIÈCLE

AU NATIONAL : la FNAB a appuyé l'Affaire du Siècle en versant au Tribunal des arguments démontrant l'inaction climatique de l'État, notamment sur les politiques publiques pour la conversion et le maintien des fermes en bio. En février 2021, la justice reconnaît la responsabilité de l'État et le préjudice écologique causé par son inaction.

MOBILISATION POUR UNE BIO +

AU NATIONAL : la FNAB a créé et développé Bio Français Équitable (BFE), label paysan. Le principe de base : des produits bio et locaux cultivés par des agriculteurs rémunérés au juste prix. Aujourd'hui, le label FNAB a 2 branches : une branche équitable (BFE) pour les filières longues et une branche « Label FNAB », hors commerce équitable, pour certifier directement des fermes bio en circuits courts.

EN RÉGION : après l'accompagnement de la phase test, Bio Nouvelle-Aquitaine participe activement à la construction du label.

EN HAUTE-VIENNE : les équipes de terrain forment les agriculteurs aux techniques bio + : agroforesterie, biodynamie, biodiversité... Débat sur la PAC organisé pendant l'AG d'Agrobio87, avec intervention de Fiona Marty de la FNAB.

DES À PRÉSENT, PENSEZ AU RENOUVELLEMENT DE VOTRE ADHÉSION POUR 2022 ET AINSI SOUTENIR NOS ACTIONS DE DÉFENSE DES AGRICULTEURS BIO

COMMENT EST UTILISÉE MA COTISATION ?

Sur chaque cotisation perçue, Agrobio Gironde reverse une partie :
> à la FNAB, fédération nationale (45 €)
> à Bio Nouvelle-Aquitaine, fédération régionale (entre 25 et 45 €)
> à INTERBIO Nouvelle-Aquitaine (5 €)

Le reste de la cotisation permet à la structure départementale de mener ses actions d'accompagnement et de défense de l'agriculture biologique.



BULLETIN D'ADHÉSION 2022

Si vous préférez, vous pouvez adhérer en ligne sur [helloasso](https://urlpetite.fr/adhesion872022) : <https://urlpetite.fr/adhesion872022>

NOM

PRÉNOM

ENTREPRISE

ADRESSE

CODE POSTAL COMMUNE

TÉLÉPHONE MOBILE

E-MAIL

SITE INTERNET ET PAGE FACEBOOK

DATE DE NAISSANCE (pour VIVEA)

VOUS ÊTES AGRICULTEUR :

Certifié en bio En conversion En conventionnel

Type de production :

PORTEUR DE PROJET / EN INSTALLATION : 50 €

AGRICULTEUR : 110 €

Cette adhésion vous donne accès à tous les services du réseau Bio Nouvelle-Aquitaine

AGRICULTEUR PETIT BUDGET : 65 €

DISTRIBUTEUR / TRANSFORMATEUR : 110 €

AUTRE PERSONNE PHYSIQUE ET MORALE :

20 € adhésion de soutien

65 € adhésion de soutien avec « parrainage » de l'adhésion d'un agriculteur bio « petit budget »

DON LIBRE : €

* Merci de finir de compléter le coupon au verso